Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A261-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A261

OBJET : Aménagement de l'espace - Attribution d'une subvention d'investissement au Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – ALBERT Guy – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BLAIS Jean-Paul – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CLAVEL Caroline – CRISTIANI Georges – DAVENNE Chantal – DELAVET Christian – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Pierre – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LHEN Hélène –LUVERA Georges - MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIN Jacky – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SUSINI Jules – TAULAN Francis – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André– MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BRAMI Helliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric – BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre – CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick – DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky – DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules – GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean – LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude – LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis – MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BAUTZMANN Marcel – BENNOUR Dahbia – BERNARD Christine – BOUTILLOT Guy – CONTE Marie-Ange – CURINIER Erick – DE PERETTI François-Xavier – DECARA Yannick – DUPERREY Lucien – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – LARNAUDIE Patricia – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – NELIAS Mireille – PIZOT Roger – PORTE Henri-Michel – POTIE François – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective e t Aménagement
Enseignement Supérieur et Recherche
IJ

05_05

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Madame le Président
Co-rapporteurs : Gérard BRAMOULLÉ
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Thématique : Aménagement de l'Espace

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis (CHIAP) sollicite la CPA afin d'obtenir une subvention d'investissement dans le cadre de la restructuration prévue dans son projet d'établissement.
La participation financière de la CPA est conditionnée par l'adoption définitive d'une nouvelle compétence facultative relative à « Aide à l'investissement des Etablissements Publics de Santé de ressort intercommunal, déclarée d'intérêt communautaire ».
Cette subvention s'élèverait à 29 365 000€ répartis sur 3 ans (2014-2016) et donnera lieu à l'établissement d'une convention tripartite signée par la CPA, le CHIAP et l'Agence Régionale de la Santé PACA (ARS).

Exposé des motifs :

Le Conseil communautaire du 29 novembre 2013 a approuvé l'adoption d'une nouvelle compétence relative à « l'aide à l'investissement des Etablissements Publics de Santé de ressort intercommunal déclarée d'intérêt communautaire ».

Cette compétence ouvre la possibilité à la CPA de participer au financement de la modernisation du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis, au travers de versements de subventions d'investissement.

L'équipe du CHIAP a présenté, en juin 2013, le projet d'investissement du futur hôpital Aix-Pertuis et les orientations stratégiques sur les 5 ans à venir.

Outre le fait qu'il ait bénéficié de la validation du Conseil de surveillance en juin dernier, qu'il s'inscrive dans le projet Régional de Santé du Schéma Régional d'Organisation de soins 2012-2016 et dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens, ce dernier répond fortement aux besoins de la population du Pays d'Aix et de toutes les communes membres.

Le projet concerne des restructurations importantes, notamment dans les filières neuro-vasculaire, pneumologie, néphrologie, réanimation, et post urgence, ainsi que l'implantation de nouveaux matériels hautement performants et la création de parkings destinés au personnel qui ont des horaires souvent incompatibles avec les transports en commun.

Cet investissement répondrait aux besoins de satisfaire toutes les communes membres, à savoir :

- disposer d'un centre hospitalier doté de moyens et d'une permanence pour répondre à l'augmentation de certaines pathologies,
- mettre en corrélation la recherche, la formation et l'emploi dans les domaines du médical ou du para médical,
- maintenir un corps médical performant dans une structure hospitalière active, performante et de proximité,
- collaborer avec les établissements de gériatrie installés sur le territoire en constante croissance,
- favoriser le développement de la médecine ambulatoire,
- développer des structures médicales et para médicales de façon à générer de l'emploi sur le territoire.

Avec ce projet, il s'agit de donner aux deux sites d'Aix-en-Provence et de Pertuis les moyens matériels et organisationnels adaptés et performants.

Ce projet est estimé à près de 67,4 millions d'euros dont 46,4 millions d'euros concernent des investissements consacrés au projet architectural et 21 millions d'euros à l'investissement lié au matériel médical.

Détails du projet architectural

Sur le site d'Aix-en-Provence :

- Restructuration des Urgences et réaménagement de l'accès extérieur aux Urgences,
- Transfert, mise en conformité et développement de la Médecine Nucléaire,
- Réaménagement de la zone des consultations et du bureau des entrées de Cézanne,
- Isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures de Cézanne,
- Création d'un nouveau bâtiment incluant la réorganisation et l'extension de la Dialyse, l'extension du service de Neurologie et le déménagement de l'ensemble du service de Pneumologie,
- Création d'une Unité Parents Bébé,
- Création d'un service de Court Séjour Gériatrique,
- Déménagement des Endoscopies Digestives,
- Extension de la Réanimation,
- Extension de la Chirurgie Ambulatoire,
- Modernisation des Laboratoires,
- Création d'un parking pour le personnel et réfection de l'ensemble des voiries.

Sur le site de Pertuis :

- Déménagement de l'Administration,
- Restructuration de la zone logistique et restauration,
- Création d'une unité d'hospitalisation de Gériatrie,
- Déménagement des magasins,
- Création d'un Hôpital de jour Alzheimer,
- Création d'un Pôle de Consultations.

Toutes les études de faisabilité techniques et financières sont achevées ou en cours de finalisation et les questions de compatibilité avec les documents d'urbanisme sont réglées.

Les études de maîtrise d'œuvre restent à réaliser, elles le seront en compatibilité avec le calendrier prévisionnel dont le détail est transmis en annexe pour information. Les opérations sont ciblées sur les exercices 2014/2015/2016 et programmées selon la répartition suivante :

Communauté du Pays d'aix	29 365 000€
ARS PACA	15 000 000€
Conseil général 13	2 000 000€
CHIAP (autofinancement)	21 005 575€
Total	67 370 575€

Ce plan de financement a reçu le soutien de l'Agence Régionale de Santé, notamment au vu du projet d'implication financière de la CPA.

Il est néanmoins rappelé que le CHIAP n'est pas en mesure d'assumer seul les investissements nécessaires. Malgré d'importants efforts de gestion réalisés avant la fusion du 1er janvier 2012 puis après, malgré une aide exceptionnelle de l'ARS PACA, la marge de manœuvre et la capacité d'autofinancement du CHIAP restent trop restreintes pour mettre en œuvre le projet d'établissement.

Aussi, la CPA souhaite s'inscrire dans ce projet de modernisation qui permettra de répondre aux besoins de la population du Pays d'Aix et des territoires limitrophes, soit environ 600 000 habitants, en proposant une subvention d'investissement de 29 365 000€ répartie sur trois exercices budgétaires comme suit :

2014	7 380 000€
2015	9 990 000€
2016	11 995 000€

Ces chiffres s'entendent nets de taxes, le CHIAP n'étant pas soumis à TVA.

Dans cet objectif, et sous réserve de l'adoption de la présente délibération, il est demandé l'ouverture d'une AP pour un montant de 29 365 000€ sur les 3 exercices à venir, 2014-2015-2016.

Considérant les enjeux pour le Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix–Pertuis et compte tenu des engagements financiers qui doivent être réalisés par la CPA, afin

de pérenniser et de mener à terme ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une convention tri-partite, pluriannuelle, signée par la CPA, le CHIAP et l'ARS dès le début de l'année 2014.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
Vu la délibération n°2013_A186 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013, relative à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix adoptant une nouvelle compétence facultative relative à l'aide à l'investissement des Etablissements Publics de Santé de ressort intercommunal, déclarée d'intérêt communautaire.
Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 19 décembre 2013, relative au vote des AP/CP du budget 2014 de la CPA
Vu la demande de subvention déposée par le Centre Hospitalier du Pays d'Aix ,
VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace en date du 12 novembre 2013;
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2013;
VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, sous réserve de l'adoption définitive de la compétence facultative « aide à l'investissement des Etablissements Publics de Santé de ressort intercommunal, déclarée d'intérêt communautaire » dans les statuts de la C.P.A., de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire l'aide à l'investissement du Centre Hospitalier Intercommunal Aix – Pertuis ;

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'investissement au Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis pour un montant de 29 365 000€ réparti sur 3 ans ;

- **DONNER** délégation au Bureau pour approuver la convention tripartite à intervenir entre le CHIAP, l'ARS et la CPA ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant pour l'exercice 2014 seront prélevées sur la ligne *511-204172* qui présente les disponibilités nécessaires.

2013_A261

OBJET : Aménagement de l'espace - Attribution d'une subvention d'investissement au Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

23 DEC. 2013